



CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2017
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal réuni en Mairie :

1°) A décidé, à l'UNANIMITE, de maintenir les crédits à 34 euros pour la distribution de fournitures gratuites et à 9 euros pour les livres de prix aux élèves des écoles publiques de la Commune pour l'année 2017/2018.

2°) A donné, à l'UNANIMITE, son accord pour allouer une subvention de 350 euros pour financer le fonctionnement du RASED.

3°) A approuvé, à l'UNANIMITE, la constitution d'un groupement de commandes entre les Villes de CALAIS, COQUELLES, FRETUN, COULOGNE et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers pour les prestations de formation du personnel,

A autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement,

A autorisé, à l'UNANIMITE, la consultation par voie d'appel d'offres ouvert et dans le cas d'insuccès, de procéder, sur décision de la commission d'appel d'offres, soit au lancement d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit au lancement d'une procédure négociée,

A autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer les accords-cadres en résultant ainsi que tous documents utiles à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre du montant du marché,

A autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'exécution du marché, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat si cela s'avère nécessaire.

4°) A donné, à l'UNANIMITE, son accord sur les règlements intérieurs modifiés concernant la cantine et la garderie.

5°) A donné, à l'UNANIMITE, son accord pour que la Commune s'engage sur un objectif de production de 63 logements locatifs sociaux pour fin 2019 (article 55 de la Loi S.R.U.).

6°) A donné, à l'UNANIMITE, un avis favorable au rapport concernant la gestion 2016 du service public d'assainissement collectif et non collectif géré en régie par la Communauté d'Agglomération.

Questions diverses

7°) A donné, à l'UNANIMITE, son accord sur le projet de transfert du CCAS dans les locaux de l'ancienne bibliothèque et sur son plan de financement,

A autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 20 000 euros auprès de l'Agglomération ainsi qu'à signer toute pièce à intervenir notamment la convention correspondante.

8°) A décidé, avec 5 ABSENTIONS, la création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein à compter du 18 Septembre 2017.

Le 20 septembre 2017

LE MAIRE,

Alain FAUQUET